

## CLARIFICATIONS

**Intitulé du marché :** Marché de services relatifs au design et à la diffusion d'informations climatiques et de conseils agricoles, dans le cadre du Projet Sécurité alimentaire et résilience des systèmes alimentaires au Sénégal

**Référence du marché :** SEN22003-10027

Veillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question parvenue à partir du 26 décembre 2024, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.5 « Soumission des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	QUESTION	REPONSE
1.	<p><b>Question 1</b></p> <p>3.4.3: Eléments inclus dans les prix Enabel paye et prend en charge l'organisation pratique des ateliers (location de salle, repas, etc.) et les déplacements locaux au Sénégal (durant les heures de service). Est-ce cela signifie que si nous prévoyons des ateliers, on doit pas budgétiser la location de salles, repas... et que ça sera pris en charge par ENABEL?</p>	<p><b>Réponse 1</b></p> <p>Les ateliers seront bien pris en charge par Enabel par le département 'Logistique' (location de salle, repas, déplacements locaux au Sénégal).</p>
2.	<p><b>Question 2</b></p> <p>We would like to ask whether it would be possible to postpone the deadline of this contract request, by 2 or 3 weeks. Given the proximity of end-of-year and holiday season it will be very hard to collect all the required signatures and information</p>	<p><b>Réponse 2</b></p> <p>The deadline for submission is extended to January 10, 2025. As a result, the deadline for submitting questions for clarification will be December 25, 2025. Responses to questions will be published no later than December 28, 2024)</p> <p>(La date limite de soumission des offres est postposée au 10 janvier 2025. De ce fait, la date limite de transmission des questions pour clarification sera le 25 décembre 2025. Les réponses aux questions seront publiées au plus tard le 28 décembre 2024)</p>

3.	<p><b>Question 3</b></p> <p>Après lecture du document de marché, nous avons quelques questions. Pour le cautionnement vous avez besoin uniquement de la lettre de caution ou bien des fonds doivent être déposés par la banque ?</p>	<p><b>Réponse 3</b></p> <p>Conformément au point 4.7.1 du CSC « Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif. Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution). »</p>
4.	<p><b>Question 4</b></p> <p>Le montant de 600 000 euros prévu pour les chiffres d'affaires peut-il être baissé ?</p>	<p><b>Réponse 4</b></p> <p>Le montant du chiffre d'affaires cumulé sur les 3 derniers exercices devra être de 400 000 Euros, en lieu et place de 600 000 Euros.</p>